



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Convention de mise à disposition des locaux du parc de stationnement de la Trémouille à DIJON - Travaux de mise aux normes et d'embellissement - Avenant n°1

Vu,

- La délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 relative au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité pour la période 2023_2029 ;
- L'article 34.1 de la Convention de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité prenant effet au 1er janvier 2023.

Par convention en date du 8 février 2022, le Département de la Côte d'Or a mis à disposition de Dijon métropole les 3 derniers niveaux de stationnement situés 27 boulevard de la Trémouille, en vue de leur exploitation en parc public de stationnement.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités techniques et financières selon lesquelles le Département de la Côte d'Or confie à Dijon métropole des travaux de mise aux normes de l'ensemble du parc de stationnement de la Trémouille, comme il est précisé dans l'article 3 de la convention.

La nature des travaux comprend :

- La remise aux normes et notamment les prescriptions détaillées dans l'avis défavorable émis par la commission de sécurité lors de sa visite du 15 février 2017 ;
- La création au premier sous-sol d'un cantonnement de sécurité qui divise l'actuel volume en deux volumes distincts conformément aux règles en vigueur ;
- Le remplacement des luminaires par des éclairages LED faible consommation ;
- L'embellissement du site et homogénéisation des visuels.

Dijon métropole met en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des travaux sollicités et approuvés par le Département de la Côte d'Or, dans le respect des normes, procédures et réglementations applicables et dans la limite du plafond des dépenses mentionnées dans cet avenant. Les dépenses supplémentaires devront préalablement être autorisées par le Département et seront avenantées si elles dépassent 10 % du coût des travaux estimatifs.

Le DACAM (demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public) de la phase AP (avant projet), puis les documents constitutifs en phase projet sont soumis au Département pour leur validation.

Le montant global des travaux comprenant la remise aux normes et l'embellissement de l'ensemble du parking est estimé à 2 227 903,35 € HT .

La répartition des dépenses entre le Département de la Côte d'Or, propriétaire du parking Trémouille et Dijon métropole, exploitant des niveaux - 3/ - 4/ - 5/ géré par son délégataire, est la suivante :

- à la charge du Département, 1 629 085,42 € HT détaillés comme suit :
 - remise aux normes et embellissement des niveaux -3/ -4/ -5 mis à disposition de Dijon métropole : 862 103,07 € HT
 - remise aux normes des niveaux -1 / -2 gérés par le Département de la Côte d'Or : 596 197,93 € HT
 - travaux complémentaires pour l'embellissement des niveaux -1/ -2 demandés par le Département : 170 784,42 € HT

Ces travaux seront facturés par Dijon métropole au Département de la Côte d'Or.

- à la charge de Dijon métropole 598 817,93 € HT, montant prévu et financé dans le cadre du PPI (plan prévisionnel d'investissements) du contrat de DSP 2023-2029.

Les travaux débuteront en septembre 2024 pour une durée de 11 mois, soit un achèvement à l'été 2025.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le présent avenant à la convention du 8 février 2022 passé pour la réalisation des travaux entre le Département de la Côte D'Or et Dijon métropole,
- **d'autoriser** le Président de Dijon métropole à apporter à cet avenant toutes modifications mineures ne remettant pas en cause l'économie de celle-ci ;
- **d'autoriser** le Directeur Keolis Dijon Multimodalité, exploitant des parkings DiviaPark, à appliquer cet avenant.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	